



Divorce / dons manuels / héritages . transactions douteuses

Par **fefosaure**, le **29/05/2013** à **22:19**

Bonjour,

ma femme souhaite le divorce .

Son père lui a fait des dons manuels dont le montant avoisine 16000€. Ses dons ont été officialisés chez le notaire. Ses dons ont été mis au nom de ma femme par son père. MA femme les a mis sur le compte commun, mais comme je n'ai jamais géré les comptes, j'ai remarqué qu'elle a très très souvent abondé ses propres comptes par des virements depuis le compte commun.

Aujourd'hui, elle me réclame ses 16000€ et me menace de réclamer l'héritage de son grand-père (elle avait eu 50000€ il ya quelques années).

1) A t'elle le droit de réclamer l'intégralité de ces dons manuels ?

2) Qui peut révéler ces transactions douteuses depuis le compte commun vers les comptes perso de ma femme CEL, PEL, Livret A ? La banque postale me refuse tout rendez-vous.

3) Peut t'elle réclamer l'héritage de son grand-père ou une partie ?

4) Mon frère m'a vendu un vélo : nous devons lui payer. A t'il le droit de formuler une demande et que ma femme paie la moitié?

Merci de votre aide